

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2022

Le Conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 04 mars 2022 à 19h00 sous la présidence de M. Gilles CORDIVAL, Maire.

Etaient présents :

Mmes CARCEL Aurore, MAGRE Sylvie

MM., AUBERT Alain, BURLOT Jean-Pierre, CORDIVAL Gilles, GUICHARD Hervé, LOGEROT Sylvain, MORLET Dominique, VALLEE William

Etaient absents excusés :

MME. HOUPEAUX Caroline (Pouvoir à MORLET Dominique)

MM. DURR Edgard (Pouvoir à BURLOT Jean-Pierre) – BAUDON Jeremy (Pouvoir à MAGRE Sylvie) – PAUTROT Sébastien (Pouvoir à CARCEL Aurore)

Conseillers en exercice : 15

Présents : 09

Représentés : 04

Votants : 13

A été désigné comme secrétaire de séance : M. LOGEROT Sylvain

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021.

Approbation de l'ordre du jour

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Annule et remplace – Demande de subvention des fonds LEADER

M. le Maire expose qu'une première délibération de demande de subvention de fonds LEADER pour l'aménagement d'un circuit de randonnée était basée sur une surestimation du coût de l'opération. Après demandes de devis, le coût total devrait finalement être de 83 000 € HT pour lequel la commune sollicite une subvention LEADER de 80%, soit 66 400 €.

➔ *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. le Maire de remplacer la délibération précédente.*

2. Annule et remplace – Recensement de la population – Répartition de la dotation

Pour rémunérer ces 2 agents recenseurs, la commune a reçu une Dotation Forfaitaire de Recensement de 1291 euros et avait initialement prévu de la répartir à égalité entre les 2 agents recrutés. Au final, il s'avère qu'un des 2 agents a effectué une plus grande part du recensement que l'autre.

- Afin de tenir compte de cette différence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la proposition de M. le Maire de fixer la répartition de la dotation à 40% (516,40€) pour l'un des agents et 60% (774,60€) pour l'autre.

3. Convention ONF – Plan de relance

Pour replanter des arbres sur la forêt communale qui a été récemment abattue, il est possible de solliciter une aide financière de l'état au titre du « Plan de relance pour le renouvellement forestier » qui serait de 163 535,40 € (80% du cout total HT du projet de reboisement. Pour cela, il est nécessaire de passer une convention avec l'ONF.

- Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret. Par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires.

4. Convention GEPU (Gestion des eaux Pluviales Urbaines)

Conformément à la loi du 07 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, (dite loi NOTRe), la Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry détient depuis le 01 janvier 2021 la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU).

Les délais pour la création d'un tel service communautaire étant trop courts, il est proposé une convention permettant de déléguer aux communes cette compétence pour l'année 2022. Les sommes engagées par les communes dans le cadre de cette compétence seront ensuite remboursées par la CARCT.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents utiles à sa mise en application.

5. Travaux GEPU

La commune projette la pose de caniveau grilles sur le chemin des Vignes, travaux qui comportent des équipements de gestion des eaux pluviales urbaines, qui rentrent dans le cadre de la convention GEPU avec la CARCT.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer financièrement à hauteur de 50% aux dépenses d'investissement pour les équipements et ouvrages relevant de la compétence GEPU, après déduction de toute subvention obtenue à ce titre, pour l'opération suivante : « Pose de caniveaux grilles – Chemin des Vignes » et Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Mise en place d'un tarif pour l'enlèvement de déchets en cas de dépôts illégaux ;

Il est régulièrement constaté des dépôts illicites de déchets sur la commune qui nécessitent un enlèvement chronophage aux employés communaux et engendrent des frais de déplacement pour emmener lesdits déchets en déchetterie.

M. le maire propose à l'assemblée la possibilité de pouvoir dorénavant facturer les frais d'enlèvement des dépôts illicites de déchets aux personnes les ayant effectués, lorsqu'elles sont identifiables. Il est précisé que cette facturation est une facturation administrative, indépendante de l'amende pénale qu'encourt par ailleurs le contrevenant en cas de dépôt de plainte.

→ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité de fixer un tarif de 100,00 € par intervention, pour tout enlèvement de dépôt illicite de déchets, facturé à l'encontre de tout contrevenant identifié.*

Informations diverses

1. Plateau de bus

Il est terminé. Il reste à finir la peinture des zébras sur un des cotés et le radar pédagogique à déplacer. La réception des travaux se fera en présence de différents services concernés.

2. Site internet de la commune

Il est en construction et sera très bientôt terminé.

3. USD Vallée

Le club de foot réutilise le terrain situé sur Mont-saint-Père. Des entrainements ont de nouveau lieu et bientôt des matchs. La mise aux normes et les réparations nécessaires sont prises en charge par le club.

4. Brocante du 01 mai

Elle sera organisée cette année par l'association Ju'st dance.

5. Festival Musique en Omois

La candidature de Mont-Saint-Père a été retenue. Le Festival fera étape dans notre commune le vendredi 01 juillet 2022. La programmation musicale n'est pas encore connue.

7. Foodtruck

Un 3^{ème} foodtruck sera présent tous les vendredis soirs à compter du 08 avril 2022.

8. Rénovation de la mairie

Les employés municipaux ont réalisé cet hiver une rénovation de la montée d'escaliers de la mairie (peintures, mise aux normes, électricité, etc.)

9. Véloroute 52

Le département a relancé le projet et viendra prochainement l'exposer au conseil municipal.

Questions diverses

1. Question : Quand sera réouvert le point d'apport déchets verts de la commune ?
→ *Le 26 mars 2022.*
2. Question : Quand on descend de la rue du Val pour aller en direction de la mairie, la visibilité est faible. Serait-il possible d'installer un miroir ?
→ *Cela sera étudié.*

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,
Sylvain LOGEROT



Le Maire,
Gilles CORDIVAL.

